

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – INTERPELLATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	15 mai 2024
Numéro	24.155	Heure	16h31

Auteur-e(-s) : Jasmine Herrera

Titre : Vision de la mobilité neuchâteloise 2040-2050 : allons-nous rester à quai ?

Contenu (questions posées au Conseil d'État) :

Le Conseil d'État est invité à répondre à ces quatre questions sur la stratégie cantonale de mobilité :

Concernant la stratégie ferroviaire vaudoise :

- Le Conseil d'État a-t-il été consulté sur la stratégie ferroviaire vaudoise Vision 2050 ?
- Quelle est son appréciation globale de cette stratégie (approche et mesures préconisées) et, plus spécifiquement, concernant le traitement des flux de voyageurs et de marchandises entre les cantons de Vaud et de Neuchâtel (en direction d'Yverdon/Lausanne et de Payerne/Avenches) ?

Concernant une éventuelle stratégie ferroviaire neuchâteloise :

- Le Conseil d'État juge-t-il l'outil de la stratégie ferroviaire (horizon 2050) comme un outil adéquat pour la planification des mobilités de demain à l'échelle :
 - a) du canton de Neuchâtel ?
 - b) de l'Arc jurassien franco-suisse ?
 - c) de la Suisse romande ?
- Même question pour l'offre en services routiers (bus transN, CarPostal, transports publics fribourgeois, autres).

Développement (commentaire aux questions) :

Le 25 janvier dernier, le canton de Vaud présentait sa stratégie ferroviaire Vision 2050¹. Pour expliquer la démarche, la conseillère d'État Nuria Gorrite (Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines) précisait que, « *même si le développement ferroviaire est désormais principalement en main de la Confédération, notre canton n'a pas seulement le droit de faire des propositions, il en a le devoir. Pour défendre avec crédibilité de nouveaux projets, il faut pouvoir démontrer qu'ils s'intègrent dans une vision à long terme du développement d'un réseau au service du plus grand nombre.* »

À Neuchâtel, il semble que la politique de mobilité s'est arrêtée avec le vote sur Mobilité 2030. Or, il apparaît nécessaire de lancer sans trop attendre les réflexions sur les prestations du réseau à proposer à l'issue de l'ouverture du RER Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds et de la ligne Corcelles – Bôle et l'électrification de la Ligne des Horlogers. La coordination des développements des infrastructures ferroviaires et routières entre les différentes régions du canton, mais aussi et surtout avec nos voisins, que ce soient les cantons ou encore la région Bourgogne-Franche-Comté, est essentielle pour un maximum de synergie et d'effets sur la population et le trafic de marchandises.

La publication de l'horaire CFF 2025 avait suscité une vague d'indignation au sein de la population et de la part du réseau des villes de l'Arc jurassien. La perte partielle de la ligne directe avec Genève et une augmentation des temps de parcours ont focalisé l'attention. Ainsi, doter les autorités politiques cantonales d'outils stratégiques portés sur le moyen et long terme de l'offre en transports publics permettrait de mieux planifier les investissements à venir, d'informer la population, de défendre les intérêts du canton et, surtout, d'atteindre plus rapidement la neutralité carbone.

¹<https://www.vd.ch/themes/mobilite/loffre-de-mobilite-a-votre-disposition/strategie-cantonale-ferroviaire>

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Demande d'urgence : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :

Jasmine Herrera

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Barbara Blanc	Marc Fatton	Cloé Dutoit
Patrick Erard	Monique Erard	Catherine Loetscher
Christine Ammann Tschopp	Céline Barrelet	Yves Pessina
Richard Gigon	Daniel Sigg	Stéphanie Skartsounis
Manon Roux	Nicolas de Pury	